

APRES LES COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES
D'AFFECTATION du 8 MARS 2018

L0426 – ESPAGNOL

* Les barres correspondent au barème du dernier muté dans une académie. En cas d'égalité de barème, le critère de départage est la date de naissance - le plus âgé est prioritaire.

► Si vous devez participer au mouvement intra-académique,

► contactez les sections du SNFOLC pour être conseillé(e) dans la formulation de vos vœux, faire suivre votre dossier...

AIX-MARSEILLE	330,0		
	09/10/1961		
AMIENS	14,0	MAYOTTE	14,0
	25/09/1994		08/04/1993
BESANCON	164,2	MONTPELLIER	471,2
	31/05/1994		27/07/1992
BORDEAUX	554,3	NANCY-METZ	604,2
	26/10/1986		18/09/1986
CAEN	286,0	NANTES	215,0
	24/04/1975		30/08/1973
CLERMONT-FERRAND	364,2	NICE	420,0
	20/03/1985		29/04/1986
CORSE		ORLEANS-TOURS	64,1
			22/05/1993
CRETEIL	14,0	PARIS	221,3
	10/06/1996		28/07/1962
DIJON	164,2	POITIERS	203,0
	01/07/1988		01/09/1961
GRENOBLE	264,2	REIMS	64,1
	29/09/1973		22/08/1992
GUADELOUPE	144,0	RENNES	206,0
	17/06/1960		02/06/1975
GUYANE	14,0	REUNION	1014,1
	14/05/1994		09/06/1994
LILLE	64,1	ROUEN	14,0
	02/06/1994		02/10/1990
LIMOGES	368,2	STRASBOURG	723,1
	16/03/1974		05/03/1990
LYON	164,2	TOULOUSE	782,2
	19/04/1985		05/11/1986
MARTINIQUE		VERSAILLES	14,0
			05/02/1995